

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 25 MARS 2022**

Etaient Présents : Mmes GIRARDOT, BERTHELOT-GROSJEAN, LAPOSTOLLE, Mrs RUARD, GILOT, TISSERANDOT, DRANCOURT,

Etait Absente-Excusée : Mme VEYRE,

Etaient Absents : Mrs BARTHELET, MELINE, Mme ROBLIN.

Secrétaire : Mme GIRARDOT.

Le Conseil Municipal accueille Madame Sandra Loyenet, Inspectrice des Finances Publiques à Pontailier-sur-Saône. Nous la remercions pour sa présence et ses interventions sur les questions liées au budget.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### Présentation et vote du compte administratif

- ▶ Présentation du compte arrêté au 31 Décembre 2021
- ▶ Qui est responsable : le Maire
- ▶ Le compte administratif :

Rapporte les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

La présentation du compte est faite par chapitre.

A l'issue de cette présentation, le Maire se retire et les Conseillers délibèrent. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

- ▶ Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.
- ▶ Qui est responsable : le(la) Trésorier(ère)
- ▶ Il comporte :
- ▶ Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- ▶ Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

.../...

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

- ▶ Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2
- ▶ L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

## **INFORMATION : TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE**

Modification des travaux de maintenance :

Entretien des accotements : montant réévalué à 550€ HT, soit 605€ TTC

Travaux sur l'îlot d'avenir : 8 210€ HT

Montant de la subvention régionale : 80%

Reste à charge pour la Commune : 1 642€ HT

Travaux de régénération et de plantation : 15 230€ HT

Montant de la subvention départementale : 40%

Reste à charge pour la Commune : 9 138€ HT

Autres travaux sylvicoles : 550€ HT

Total des travaux forestiers : 11 880€ HT

- ▶ Bilan prévu :
- ▶ Produits attendus de la vente des bois : 25 000€
- ▶ Montant des travaux forestiers : 11 880€
- ▶ Résultat :  $25\,000\text{€} - 11\,880 = + 13\,120\text{€}$

## **PRÊT POUR LA RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

- ▶ Présentation du projet chiffré par la MICA (Daniel Ruard),
- ▶ Présentation du financement (Jean-Louis Drancourt).

<b>Dépenses Prévisionnelles</b>	
Montant des Prestations Intellectuels (MOe, Etude faisabilité AMO, ICO, SPS, BC, Relevé topo, geotechnique, divers diagnostics...etc	32 853 €
Montant des travaux	198 500 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>231 353 €</b>

Financements publics concernés		Montant de la Dépense éligible	Pourcentages Sollicités	Montants Sollicités
<b>Etat / Prefecture</b>	DETR – Ingenierie	32 853 €	30,00 %	9 856 €
	DETR,	182 500 €	35,00 %	63 875 €
<b>Conseil régional</b>	EFFILOGIS BBC Etude	32 853 €	30,00 %	9 000 €
	EFFILOGIS BBC	182 500 €	25,00 %	45 625 €
	CONSTRUCTION BERUS	0 €	0,00 %	0 €
<b>Conseil départemental</b>	AAP Transition écologique	182 500 €	30,00 %	54 750 €
<b>Autofinancement du maître d'ouvrage</b>		Taux d'autofinancement	<b>20,85 %</b>	
		Montant de l'autofinancement		<b>48 247 €</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>			79,15 %	183 106 €

► **Présentation des propositions de prêt :**

Deux banques retenues suite aux attentes de la Commune (peu de banques travaillent avec les collectivités territoriales) :

- Le Crédit agricole,
- La Banque des territoires.

Jean-Louis Drancourt présente les deux propositions de prêt.

La Banque des territoires propose de recourir à un seul prêt pour le montant total de l'opération de 231 353€. Le taux fixe est de 1,16% et les échéances trimestrielles.

Le remboursement par anticipation, au fur et à mesure de la perception des subventions, occasionne des pénalités importantes que la banque n'a pas été en mesure de chiffrer.

Il n'y a pas de différé du 1<sup>er</sup> remboursement.

Le Crédit agricole propose deux prêts :

- Le premier pour le financement des travaux en attendant la perception des subventions pour un montant de 210 337€,
- Le second pour le montant correspondant à la participation de la Commune pour un montant de 48 247€,
- Les durées s'échelonnent de 10 à 15 ans.

Après échanges, il est procédé à un vote :

La banque retenue est le Crédit agricole avec 7 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

La durée du prêt retenue est de 15 ans avec 7 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

### **CONVENTION AVEC I.C.O. (Ingénierie Côte d'Or) POUR LA RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Depuis le 1er Janvier 2020, Ingénierie Côte d'Or exerce ses missions en Côte d'Or. Son rôle : assurer la maîtrise d'ouvrage de projets portant sur le bâtiment, l'eau, l'assainissement et les gros projets de voirie. Ingénierie Côte d'Or accompagne ainsi les communes, les communautés de communes et les syndicats tout au long de leurs projets de travaux.

- ▶ 2 Phases :
- ▶ Phase études (missions 1 et 2)
  - \* phase programme
  - \* phase conception
- ▶ Phase travaux (missions 3 et 4)
  - \* phase chantier
  - \* phase réception des travaux

#### **Répartition des honoraires par éléments de mission :**

Le montant des honoraires est calculé au pourcentage du coût prévisionnel des travaux, suivant le barème en vigueur à la date de la signature de la convention.

**Coût prévisionnel des travaux :** 200 000€ (valeur arrondie)

Phase études (missions 1 et 2) : 1% soit 2 000€ HT

Phase travaux (missions 3 et 4) : 1% soit 2 000€ HT

Total des honoraires : 4 000€ HT + TVA 20% = 4 800€ TTC

Après explications du Maire, la proposition est soumise au vote :

6 voix Pour, 1 Abstention, 0 voix Contre.

### **AMENAGEMENT D'UN ACCES PMR (Personne à Mobilité Réduite) A LA MAIRIE**

Des devis ont été demandés à 3 Entreprises suite à notre dernier Conseil Municipal :

.../...

- Sébastien Meuriot,
- My living Bloom,
- ACRM.

Les trois Entreprises sont venues sur place afin de prendre des côtes en vue d'établir un devis. Seules deux Entreprises proposent un devis: Sébastien Meuriot et My living Bloom.

Proposition de My living Bloom :

Coût TTC : 7 927,14€

Proposition de Sébastien Meuriot :

Coût TTC : 1 100,00€

La seule différence réside dans la présence d'une structure alvéolaire sur le devis de My living Bloom. Le recours à une structure alvéolaire est discutable.

Compte tenu de la différence de coût entre les deux devis et même si cette opération est financée à 60% par le Département le choix a été fait de retenir le devis de Sébastien Meuriot.

7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

**DISTRACTION DE LA PARCELLE D42p**

La distraction du régime forestier de la Parcelle cadastrée D42p pour une surface de 12 200m<sup>2</sup>. Cette demande de distraction est motivée par un projet de vente de terrain en vue de constructions ou d'implantation d'une installation photovoltaïque.

L'application du régime forestier sur les Parcelles cadastrées ZA31 pour 10 194m<sup>2</sup> et ZC3 pour une surface de 2 026m<sup>2</sup>.

La Commune s'engage à planter la Parcelle ZA31 dans les années à venir.

Le Conseil Municipal charge l'ONF d'instruire le dossier nécessaire. Le dossier d'arpentage sera réalisé et financé par le propriétaire. La nécessité de borner et de matérialiser les limites devra être effectuée avant l'application au régime forestier.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents utiles.

Cette délibération est soumise au vote :

6 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.

**DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE ZD109**

Un habitant de la Commune souhaite acquérir la Parcelle ZD109 au prix du terrain agricole, soit environ 1 500€ l'hectare.



Le maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui la refuse, le terrain étant constructible.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES 2022**

Après échange, le taux précédent est augmenté de 0,5% sur le Bâti et le Non Bâti.

### **TAUX POUR EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR DE CHAQUE SECTION**

C'est une nouveauté issue de la nouvelle nomenclature M57 qui prévoit la suppression des chapitres « dépenses imprévues ».

En contrepartie, le Conseil Municipal peut autoriser des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ce taux peut être différent d'une section à une autre.

Après échange, le Conseil Municipal autorise des virements de crédits à l'intérieur de chaque section à hauteur de 7,5%.

7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif 2022 est présenté par la Trésorière, Madame Sandra Loyenet. Le budget est équilibré.

Il sera ajouté en pièce jointe à ce compte rendu, de même que le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021.

A l'issu d'un vote, ce budget est accepté :

7 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### **HEURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

L'objectif est de faire le point sur les périodes d'éclairage actuelles et de vérifier qu'elles sont adaptées aux besoins.

.../...

Il s'agit aussi de mieux maîtriser la dépense énergétique dans le contexte 2022 où nous prévoyons une hausse de 20% de l'électricité pour les collectivités locales.

Attention, ce taux ne concerne pas les particuliers protégés par le bouclier tarifaire.

Actuellement, l'éclairage public se déclenche à la tombée de la nuit au moyen d'une cellule photo-électrique, pour s'éteindre à 23h00.

Il se remet en fonctionnement à partir de 5h00 pour s'éteindre au lever du jour au moyen de la même cellule photo-électrique.

Après échange, il est convenu que l'éclairage public se mettra en marche à 5h30 au lieu de 5h00, sauf en été où il fait parfois jour à cette heure. Dans un an, nous mesureront l'impact de cette décision en terme de consommation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Comptage des véhicules à l'entrée du village sur la RD 25 :

Un comptage vient d'être effectué par le Département. Il permet de compter le nombre de véhicules traversant le village et de connaître :

- Le sens de circulation,
- L'heure de passage,
- La vitesse.

Le Maire publiera les résultats de comptage lorsqu'ils seront connus.

### Limitation de la charge sur le pont de la RD25 en direction de Talmay :

Durant la période de travaux sur le pont du canal à Maxilly, le pont du canal sur la RD25 sera limité à 19 tonnes.

### Pont du canal de Saint-Sauveur :

Des devis sont en attente pour la réfection de la structure et du garde-corps de ce pont. Un partenariat avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) et la Préfecture est en cours de construction.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h10 et remercie tous les participants.